

— Préparation de la Réunion et de
— Mayotte au risque
d'importation de cas de peste
en provenance de Madagascar

Olivier REILHES

Agence de Santé Océan Indien

Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire

La peste

FAITS SUR la peste

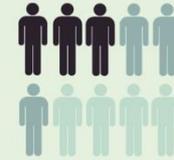
La peste est une maladie infectieuse dont l'évolution peut être grave en l'absence de traitement. Si la peste est diagnostiquée tôt, la guérison est possible grâce à un traitement antibiotique et à des soins de soutien.



La peste est causée par une bactérie que l'on trouve généralement chez les petits mammifères et les puces dont ils sont les hôtes.



Les personnes atteintes de peste présentent généralement des symptômes d'allure grippale dans un délai de 1 à 7 jours suivant le contact.



Il est essentiel de diagnostiquer et de traiter la maladie précocement – en l'absence de traitement, le taux de létalité est compris entre 30 % et 100 %.

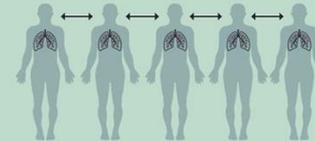


Bubonique



C'est la forme de peste la plus courante. Elle touche les ganglions lymphatiques. Elle est parfois grave, mais elle ne se transmet pas d'une personne à une autre.

Pulmonaire



Lorsque la bactérie atteint les poumons, la peste est dite «pulmonaire». C'est la forme de peste qui entraîne le plus souvent et le plus rapidement la mort. Elle peut se transmettre d'une personne à une autre par les gouttelettes respiratoires en suspension dans l'air.

De nombreux échanges avec Madagascar

- De nombreux vols :

- La Réunion/Madagascar :

- 14 vols / semaine (Air Austral, Air Madagascar et Corsair) sur Gillot (Saint Denis)
- 1 vol / semaine (Ewa) sur Pierrefonds (Saint Pierre).
- De nombreux EVASAN régulés ou sauvages

- Mayotte/Madagascar :

- 12 vols / semaine (Air Madagascar et Ewa).



- Une dizaine de navires de commerce par mois vers la Réunion et vers Mayotte
- Une flotte de navires de pêche
- Des *Kwassa* entre Madagascar et Mayotte

Epidémie de peste à Madagascar

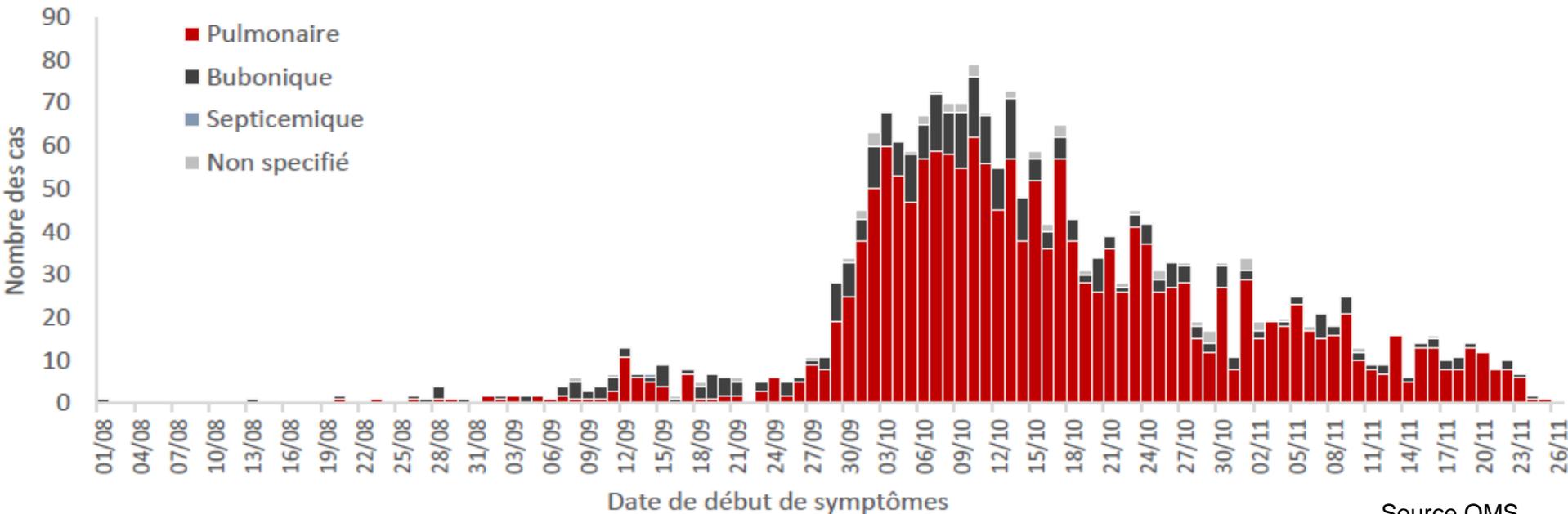
Le 25 novembre 2017, le Ministère de la santé de Madagascar a officiellement annoncé la fin de l'épidémie de peste pulmonaire.

Le nombre total de cas de peste (confirmés, probables, suspects) s'élève à 2417, dont 209 décès.

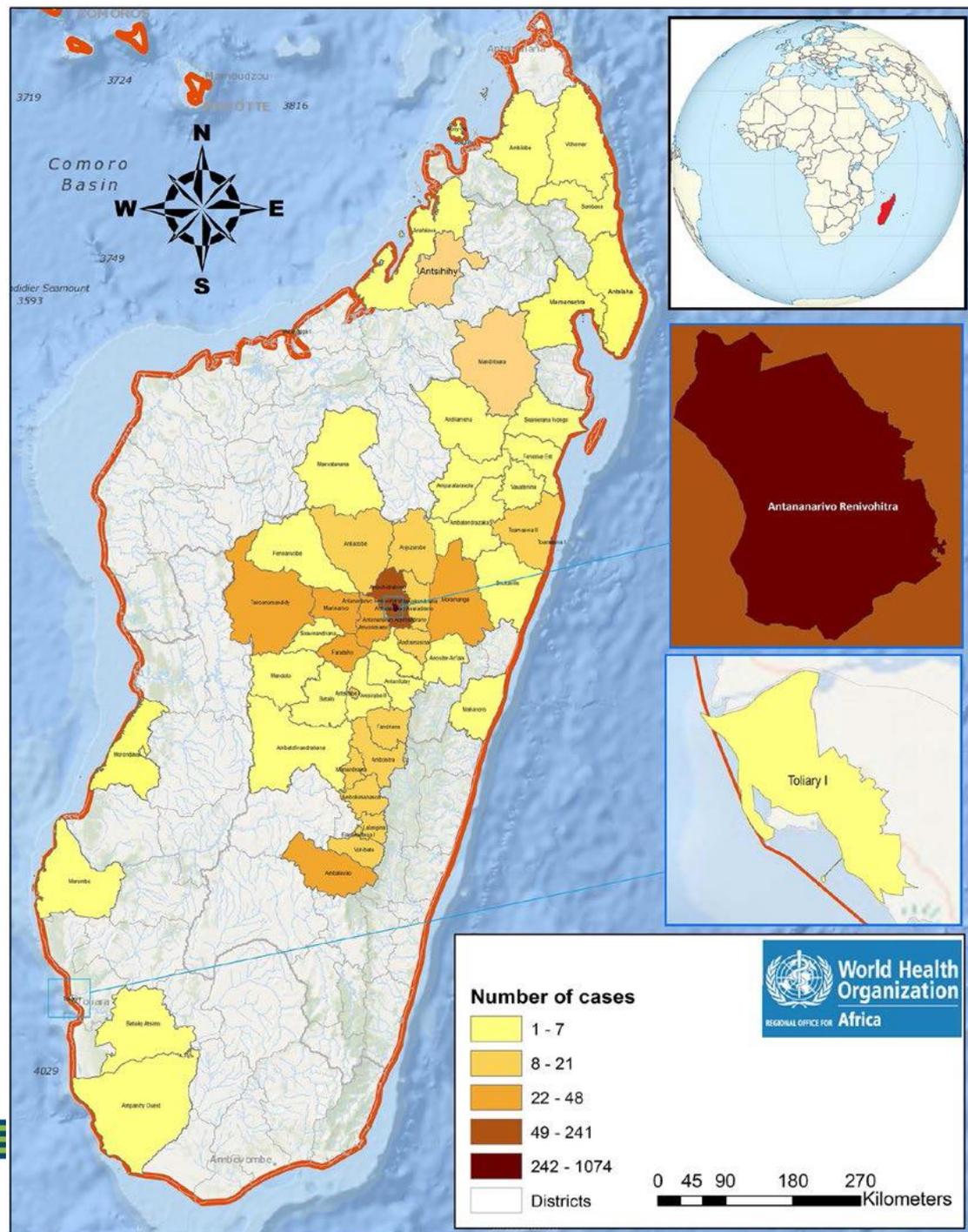
Parmi ces 2384 cas :

- 1854 peste pulmonaire,
- 355 peste bubonique,
- 1 peste septicémique
- 207 restent en attente de classement.

81 professionnels de santé ont présenté un tableau clinique compatible avec la peste, aucun décès parmi eux n'a été rapporté.

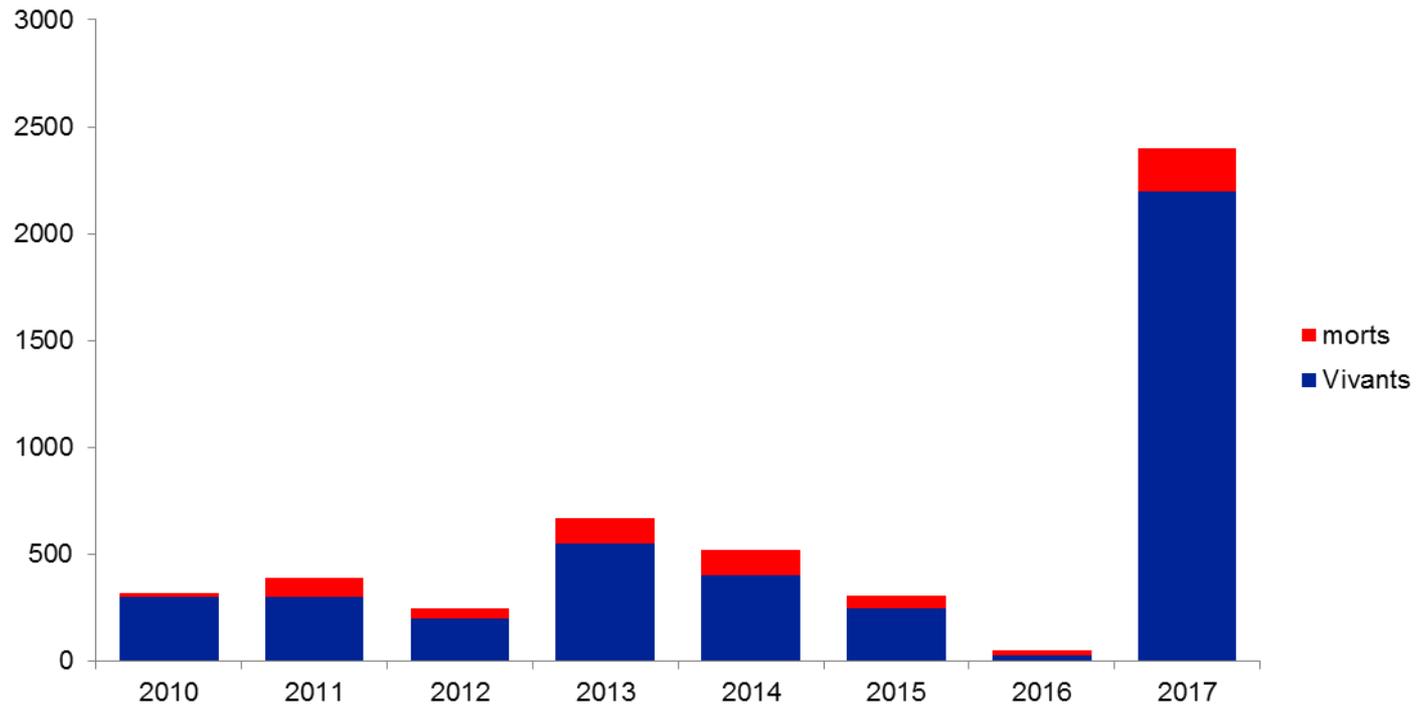


Epidémie de peste à Madagascar



Source OMS

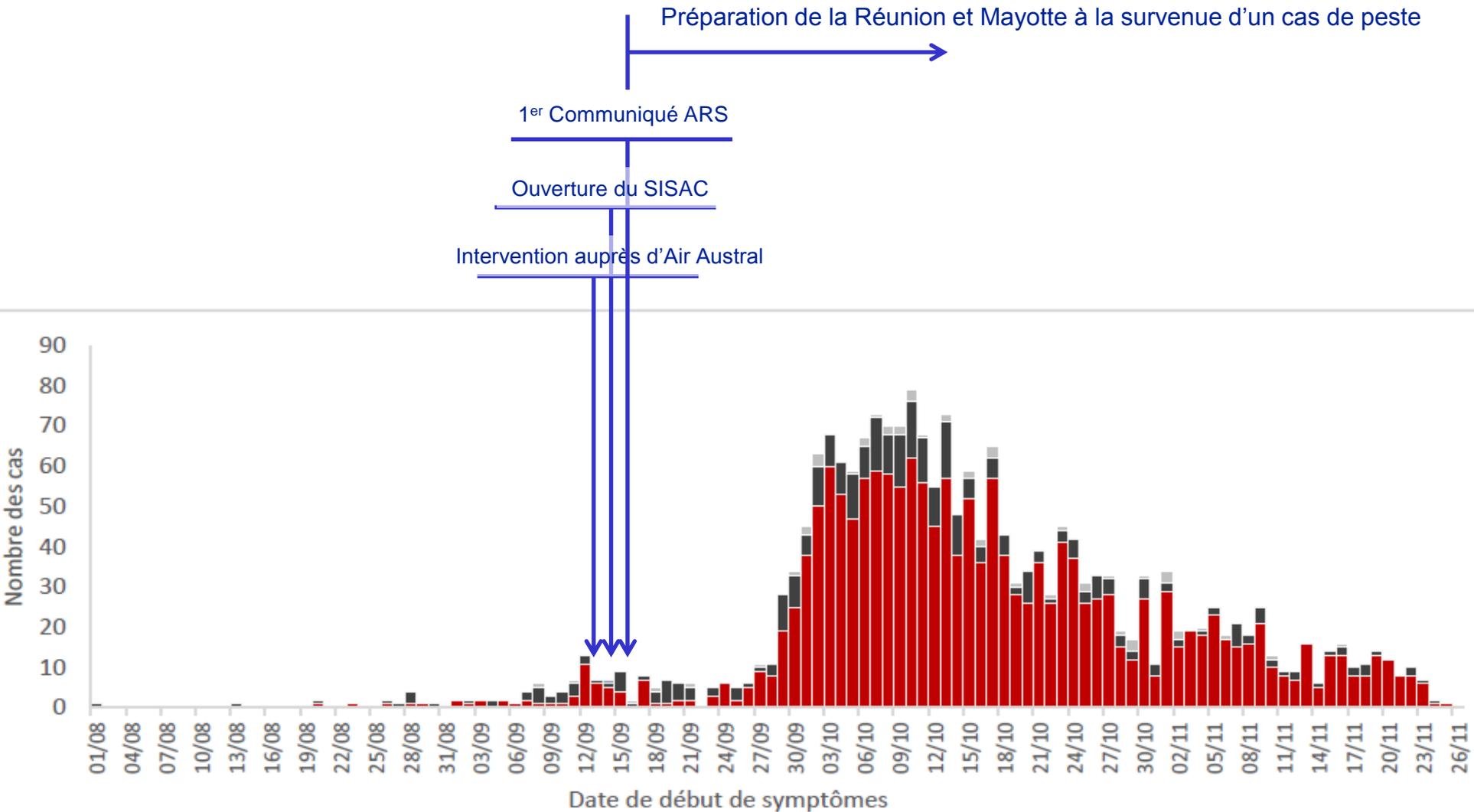
Epidémies de peste à Madagascar



Nombre de cas rapportés de peste à Madagascar - 2010 - 2017

Source OMS/ECDC

Les premiers événements



Le tournoi de basket à Antananarivo

Suivi / Contact Tracing des joueurs de basket et accompagnants

Mise en place d'une consultation dédiée au CHM

Arrivée à Mayotte des joueurs de Basket (52)

Décès d'un entraîneur de basket
seychellois à Tana

Confirmation d'un 2^{ème} cas au tournoi

Tournoi de Basket à Tana

CCOI à Madagascar : le coach seychellois de basket décède de la peste
L'INFORE - créé le 2 10 2017 à 12h14 - mis à jour le 2 10 2017 à 12h14 - La rédaction



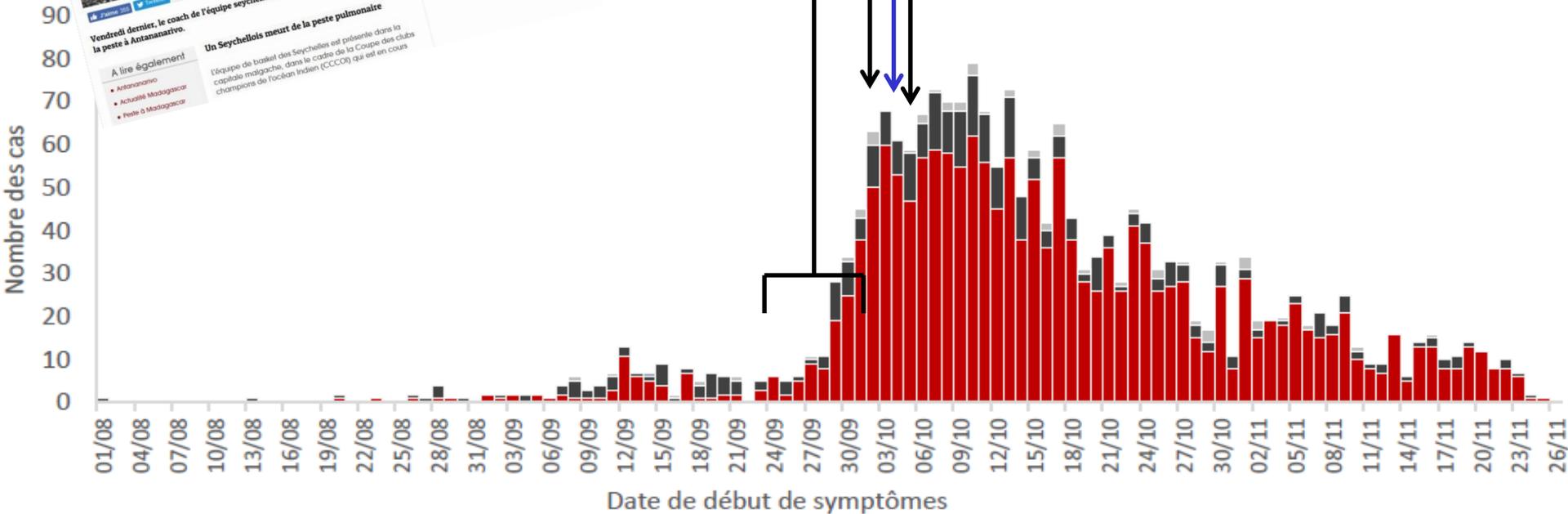
Vendredi dernier, le coach de l'équipe seychelloise de basket est mort des suites de la peste à Antananarivo.

Un Seychellois meurt de la peste pulmonaire

A lire également

- Antananarivo
- Actualités Madagascar
- Peste à Madagascar

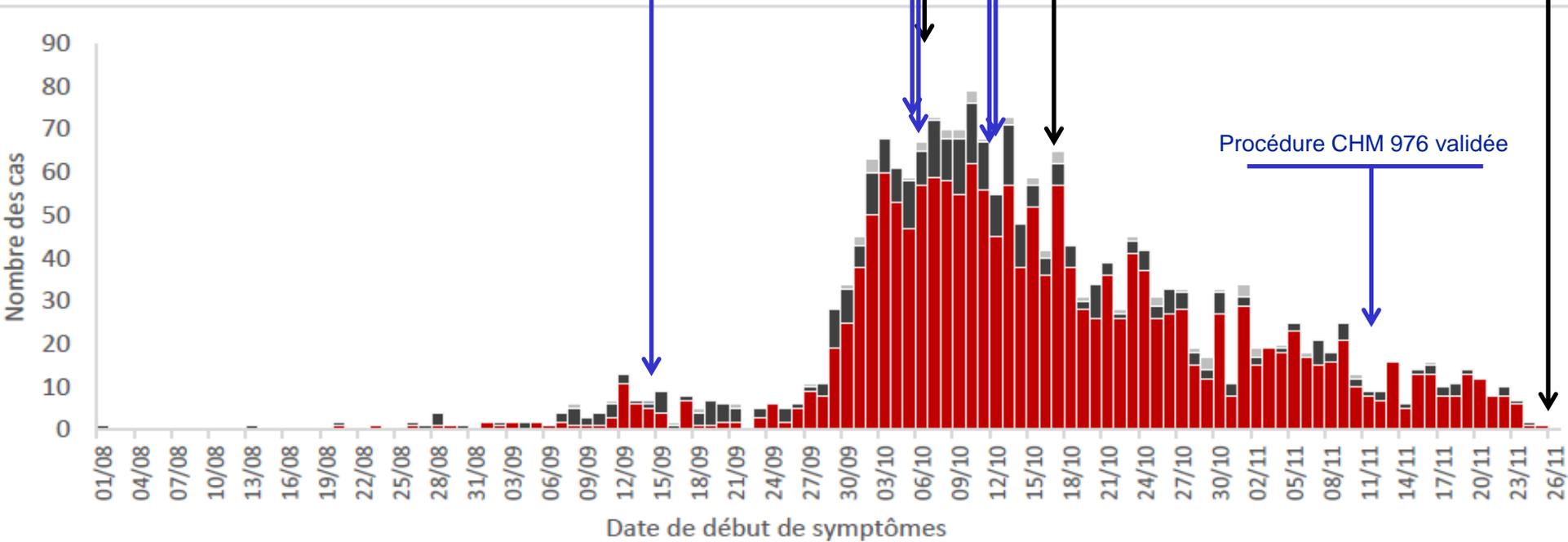
L'équipe de basket des Seychelles est présente dans la capitale malgache, dans le cadre de la Coupe des clubs champions de l'océan Indien (CCCCO) qui est en cours



Procédures et publications

Procédures et publications

- Locales
- Nationales



Information et recommandations

- Plusieurs documents élaborés et diffusés par l'ARS OI :
 - Notice d'informations à l'attention des voyageurs
 - Notice d'informations à l'attention des autorités aéroportuaires, portuaires, compagnies aériennes, maritimes...
 - Notice d'informations à l'attention des agences de voyage et organisateurs de séjours à Madagascar
 - Notice d'informations à l'attention des médecins généralistes



Recommandations aux voyageurs

RECOMMANDATIONS

AVANT LE DÉPART

- **souscrire une assurance** couvrant les frais médicaux et le rapatriement sanitaire
- **consulter son médecin** qui pourra prescrire, selon la destination et le motif du séjour (séjour en territoire isolé, dans des lieux insalubres, mission humanitaire ou autre avec risque de contacts avec des malades, ...), un traitement antibiotique préemptif de secours à emporter avec soi
- **consulter régulièrement le site du Ministère des Affaires Étrangères** pour connaître l'évolution de la situation et des consignes de prévention

SUR PLACE

- **se protéger des piqûres de puces** par des répulsifs cutanés
- **éviter tout contact avec des rongeurs**, vivants ou morts
- **éviter tout contact avec des sujets malades**
- **en cas de symptômes sur place, consulter rapidement un médecin.**
- **Faute de pouvoir consulter** rapidement un médecin, il pourra être envisagé de prendre un traitement antibiotique préalablement prescrit par son médecin traitant :
 - en cas de contact avec des malades sur place
 - en cas d'apparition de signes cliniques pouvant laisser penser à la maladie (fièvre associée à des symptômes respiratoires : difficultés respiratoires, toux ou crachats de sang)
 - ce traitement, administré précocement, est généralement très efficace.
 - en dehors de ces situations, il n'y a pas lieu de prendre de traitement

AU RETOUR DE VOYAGE

En cas d'apparition de symptômes dans les 7 jours qui suivent le retour :
Fièvre associée à des symptômes respiratoires (difficultés respiratoires, toux ou crachats de sang)

Appeler immédiatement **15** en signalant ce voyage

Recommandations aux médecins généralistes

RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES

AUPRÈS DES VOYAGEURS EN PARTANCE POUR MADAGASCAR

- Consulter régulièrement le site du Ministère des Affaires Etrangères pour connaître l'évolution de la situation et des consignes de prévention
- Relayer les recommandations auprès des voyageurs
- Il est possible de prescrire selon la destination et le motif du séjour (séjour en territoire isolé, dans des lieux insalubres, mission humanitaire ou autre avec risque de contacts avec des malades,...), un traitement antibiotique présomptif de secours que le voyageur pourra emporter avec lui
- Le voyageur pourra envisager de prendre ce traitement faute de pouvoir consulter rapidement un médecin sur place :
 - en cas de contact avec des malades sur place
 - en cas d'apparition de signes cliniques pouvant laisser penser à la maladie
 - en dehors de ces situations, il n'y a pas lieu de prendre de traitement

EN CAS D'IDENTIFICATION D'UN CAS SUSPECT DE PESTE PULMONAIRE DE RETOUR DE MADAGASCAR

- Isoler autant que possible le malade, lui faire porter un masque et appeler immédiatement le centre 15 pour une prise en charge sur place directement par le SAMU
- Etablir la liste et les coordonnées téléphoniques des personnes en contact direct avec le malade : personnes présentes dans la salle d'attente, personnel d'accueil,...
- Procéder à un signalement auprès de l'ARS
- Mettre la liste des personnes contact à la disposition du SAMU et de l'ARS

EN CAS DE CONFIRMATION D'UN CAS DE PESTE PULMONAIRE DE RETOUR DE MADAGASCAR

- Prescrire sur recommandation de l'ARS une antibioprophylaxie aux sujets contacts préalablement identifiés. L'antibioprophylaxie est inutile au-delà de 6 jours après le dernier contact avec le cas index et est également inutile aux contacts des contacts.

Recommandations aux agences de voyages et organisateurs de séjours à Madagascar

RECOMMANDATIONS

- Consulter régulièrement le site du Ministère des Affaires Etrangères pour connaître l'évolution de la situation et des consignes de prévention aux voyageurs
- Relayer les recommandations auprès des voyageurs
- Recenser les groupes au départ :
 - dates et heures de départ et de retour
 - objet du séjour
 - nombre de participants
 - contact d'un responsable ou encadrant joignable sur place (nom, prénom, lieu d'hébergement et coordonnées téléphoniques)
- Demander au responsable ou encadrant du groupe :
 - d'établir avant le départ la liste précise des participants aux voyages (Nom, prénom, coordonnées téléphoniques)
 - de garder cette liste à disposition des autorités sanitaires si besoin sur place ou au retour.

Recommandations aux autorités aéroportuaires, portuaires, compagnies aériennes, maritimes, ...

CONSIGNES

- **Consulter régulièrement le site Ministère des Affaires Etrangères** pour connaître l'évolution de la situation et des consignes de prévention aux voyageurs
- **Relayer les recommandations** auprès des voyageurs
- **Relayer auprès de l'ensemble des intervenants dans les ports et aéroports les conduites à tenir en cas d'apparition d'un cas suspect de peste de retour de voyage de Madagascar :**
 - **En cas de survenue d'un cas suspect dans l'avion :**
 - Informer la tour de contrôle qui informera le SAMU et l'ARS
 - Fournir un masque au passager suspect et si possible l'isoler
 - Fournir un masque aux personnels navigants s'occupant de ce passager suspect
 - **A l'arrivée d'un cas suspect à l'aéroport :**
 - Isoler autant que possible le malade dans l'attente de sa prise en charge sur place par le SAMU
 - Etablir la liste de tous les passagers, personnels navigants, personnels ayant pris en charge le malade à son arrivée... (nom, prénom, coordonnées, numéro de siège, ...)
 - Mettre la liste des personnes contact à la disposition du SAMU et de l'ARS
 - **En cas de survenue d'un cas suspect sur un navire :**
 - Informer le CROSS qui informera le SAMU et l'ARS
 - Fournir un masque au passager suspect et si possible l'isoler
 - Fournir un masque aux personnes s'occupant de ce passager suspect
 - **A l'arrivée d'un cas suspect au Port :**
 - Isoler autant que possible le malade dans l'attente de sa prise en charge sur place par le SAMU
 - Etablir la liste des personnes ayant été en contact avec le malade : passagers, personnes ayant pris en charge le malade sur le navire et à son arrivée..., (nom, prénom, coordonnées,...)
 - Mettre la liste des personnes contact à la disposition du SAMU et de l'ARS

Affiche au niveau des points d'entrée

CONSEILS AUX VOYAGEURS

Épidémie de peste à Madagascar

SYMPTÔMES

- Fièvre,
- Ganglion douloureux
- Toux avec crachats rosés ou striés de sang,
- Détresse respiratoire,
- Dégradation rapide de l'état général

PENDANT VOTRE SÉJOUR

- Protégez-vous des piqûres de puces par des répulsifs cutanés.
- Évitez tout contact avec des rongeurs, morts ou vivants.
- Évitez tout contact avec des sujets malades
- En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin.

AU RETOUR DE VOYAGE

En cas d'apparition de symptômes dans les 7 jours suivant votre retour
Appeler immédiatement ☎ **15** en signalant ce voyage

Retrouvez toutes les informations actualisées sur le site du Ministère des Affaires Etrangères
www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

— Préparation au niveau des — points d'entrée

Préparation aux niveaux des points d'entrée (aéroports, ports)

- Information des voyageurs, via les autorités aéroportuaires, agences de voyage, clubs sportifs, médecins généralistes (notices d'information, internet, affichage,...)
- Mise en place de procédures de prise en charge d'un éventuel cas suspect de peste identifié à l'aéroport ou au port. Mise en place des chaînes d'alerte ports et aéroports
- Nombreuses réunions d'informations avec :
 - Les responsables et représentants des points d'entrée, les préfetures,
 - les personnels des aéroports, des ports, des compagnies aériennes et maritimes, les CHSCT, ...
- Renforcement du contrôle sanitaires aux frontières aux aéroports et aux ports

Procédure pour la prise en charge d'un cas suspect de peste dans un avion en provenance de Madagascar



Direction de la Veille et Sécurité Sanitaires
Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaires
Réunion : 0262 53 34 15
Mayotte : 0269 61 63 20

PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT DE PESTE DANS UN AVION EN PROVENANCE DE MADAGASCAR

Date de mise à jour : 05 octobre 2017

QU'EST-CE QUE LA PESTE ?

La peste est une maladie endémique à Madagascar ; des cas de peste bubonique sont signalés presque chaque année pendant la saison épidémique (entre septembre et avril). Cependant, l'épidémie actuelle de peste pulmonaire a été signalée dans des zones où la maladie n'est pas endémique et pour la première fois dans des villes très peuplées.

Il existe différentes formes de peste selon la voie d'infection :

- La peste bubonique est la forme la plus courante et elle est causée par la piqûre d'une puce infectée.
- La peste pulmonaire est la forme la plus virulente. Elle est transmissible d'une personne à l'autre et susceptible de donner lieu à de graves épidémies. Seules les personnes en contact très étroit avec le malade peuvent développer à leur tour une peste pulmonaire en moins de 3 jours d'incubation (le plus souvent moins de 24 heures). Le traitement repose sur les antibiotiques mais aussi sur un isolement strict pour éviter les cas secondaires. L'identification, la mise sous antibiotiques et l'isolement des sujets contacts suffisent à stopper la transmission. En l'absence de traitement, la peste pulmonaire est souvent mortelle.

À ce jour, L'OMS ne préconise aucune restriction de voyage ou de commerce avec Madagascar sur la base des informations disponibles.

Définition d'un cas suspect de peste pulmonaire: personne de retour de Madagascar présentant des symptômes d'apparition brutale : fièvre, toux avec crachats rosés ou striés de sang, détresse respiratoire, dégradation rapide de l'état respiratoire

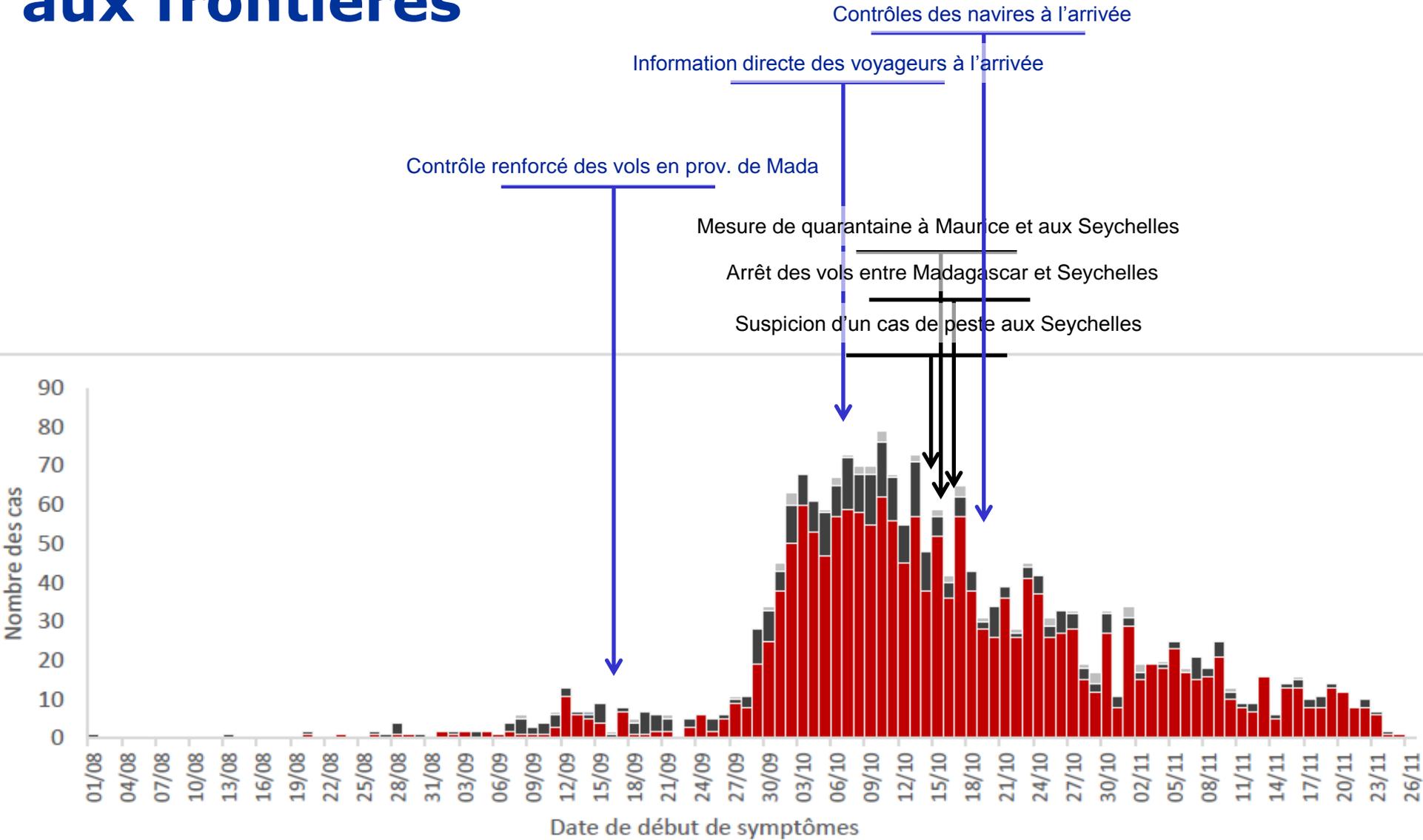
COMMENT SE FAIT L'EXPOSITION ET COMMENT SE PROTEGER ?

Le risque qu'une personne présente la maladie lors de son retour de voyage d'une zone touchée est faible mais ne peut être exclu. La transmission de la maladie nécessite un contact très étroit avec le malade par l'intermédiaire de gouttelettes infectieuses en suspension dans l'air lors de la toux. Par conséquent, une personne qui ne présente aucun symptôme n'est pas contagieuse.

QUELS SONT LES CAS CONTACTS A BORD D'UN AVION ?

Les contacts sont les passagers assis à proximité du malade (rangées devant, derrière et sièges sur les côtés) et les personnes ayant eu contact direct avec le malade (PNC, passagers, personnel de maintenance, nettoyage), des fluides ou des objets souillés.

Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières



Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aux aéroports

- Dès mi-sept., contrôle de l'ensemble des vols en provenance de Madagascar, à l'arrivée à la Réunion et à Mayotte :
 - vérification de désinsectisation,
 - Vérification des renseignements inscrits dans la déclaration générale,
 - échange verbal systématique avec le commandant ou les PNC pour s'assurer de l'absence de malade à bord
 - contrôle visuel des passagers à la descente de l'avion.
- A partir du 16 oct., information individuelle de l'ensemble des passagers à leur arrivée accompagné de la remise d'un document d'information



Renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aux ports

- A partir du 16 oct., contrôle de l'ensemble des navires de commerce en provenance de Madagascar, à l'arrivée à la Réunion et à Mayotte :
 - échanges systématiques à bord avec le commandant de bord et/ou les personnels pour s'assurer de l'absence de malades, rappeler les consignes d'alerte et répondre à toute question éventuelle.

Bilan du renforcement du contrôle sanitaire aux frontières (sept – déc. 2017)

- **À la Réunion :**
 - 148 aéronefs contrôlés à leur arrivée,
 - Près de 9500 passagers individuellement sensibilisés sur les mesures de prévention et la conduite à tenir en cas d'apparition des symptômes
 - 8 navires contrôlés à leur arrivée

- **À Mayotte :**
 - 107 aéronefs contrôlés à leur arrivée,
 - Plus de 4300 passagers individuellement sensibilisés
 - 5 navires contrôlés à leur arrivée

— Organisation de la prise en charge des suspicions de cas

Organisation de la prise en charge d'un cas suspect à la Réunion ou à Mayotte

-Signalement et classement du cas :

- Signalement direct au SAMU (Centre 15) où que se trouve le cas suspect
- Recueil par le SAMU des informations nécessaires au classement du cas (tableau clinique, provenance et date d'arrivée)
- Classement du cas en concertation ARS/CIRE/SAMU/Infectiologue du CHU

-Prise en charge du cas et transfert

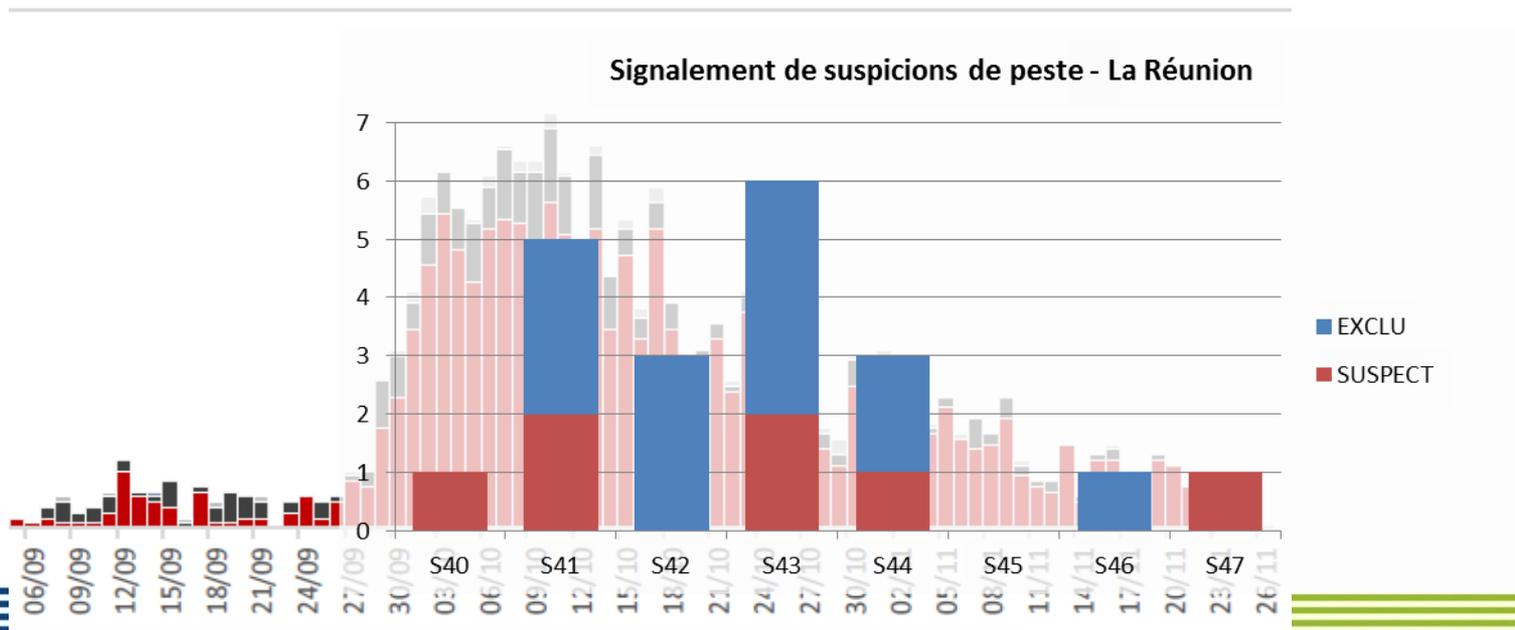
- Prise en charge directement sur place par une équipe du SMUR
- **La Réunion** : Transfert au CHU Nord (ESR) immédiat ou différé / Destination finale : chambre NRBC, infectiologie, médecine, réanimation...
- **Mayotte** : Transfert au CHM immédiat ou différé / Destination finale : médecine, réanimation...

-Diagnostic biologique

- Prélèvement biologique réalisé le plus tôt possible par les équipes hospitalières, et autant que possible avant l'antibiothérapie.
- **La Réunion** : prélèvement transféré au laboratoire P3 du CHU Nord pour analyses (PCR) / Résultats attendus en 4/5 heures, y compris en astreinte
- **Mayotte** : prélèvement transféré au laboratoire du CHM pour TDR / Envoi en parallèle à la Réunion ou en métropole pour confirmation

Gestion des signalements de suspicions de peste en provenance de Madagascar

- 20 signalements traités à la Réunion :
 - 13 exclus en 1^{ière} intention (au regard du tableau clinique peu ou pas compatible)
 - 7 classés suspects (ayant fait l'objet d'une analyse biologique de confirmation)
- Tous infirmés au final : Aucun cas confirmé de peste
- Aucun signalement à Mayotte





La communication

Communication média

- De très nombreuses sollicitations de l'ARS

- À la Réunion :

- 27 Sollicitations média :

- 7 TV

- 9 radio

- 5 internet

- 6 presse écrite

- À Mayotte

- 7 Sollicitations média :

- 3 TV

- 2 radio

- 2 internet



Une gestion médiatique parfois difficile

Peste à Madagascar: vigilance des services de l'État à Mayotte et La Réunion

Les préfetures de La Réunion et de Mayotte ont fait part jeudi de la "vigilance" des services de l'Etat concernant l'épidémie de peste qui sévit dans l'île voisine de Madagascar, tout en rappelant qu'aucune restriction de circulation avec l'île n'était préconisée à ce stade.



Témoignages

Santé

L'Afrique du Sud et La Réunion exposées à la peste

Selon l'OMS

Témoignages.re / 31 octobre 2017

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte que l'Afrique du Sud a un risque élevé de développer une épidémie de peste. La Réunion est considérée comme particulièrement exposée.



Peste à Madagascar : Huguette Bello appelle le gouvernement à agir

La députée PLR Huguette Bello, lors des questions au gouvernement à l'Assemblée Nationale ce mercredi, a interpellé le gouvernement sur la question de l'épidémie de peste à Madagascar.

Mercredi 11 Octobre 2017 - 19:17



Epidémie de peste à Madagascar: La Réunion hors d'attente pour le moment

Face aux inquiétudes grandissantes des habitants de la zone, quelques précisions sur l'épidémie de peste qui sévit à Madagascar, avec François Chieze, le Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS Océan Indien.

Mardi 10 Octobre



Peste à Madagascar: Des consignes données aux compagnies aériennes et maritimes

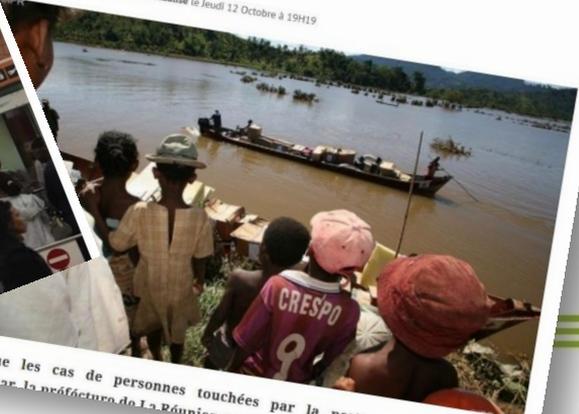
Jeudi 12 Octobre 2017 - 18:34



L'épidémie a fait 54 morts depuis le 1er août

Peste - La préfecture de La Réunion met en place un dispositif de veille

Publié le Jeudi 12 Octobre à 19H19 / Actualité le Jeudi 12 Octobre à 19H19



Alors que les cas de personnes touchées par la peste se multiplient à Madagascar, la préfecture de La Réunion a décidé de réagir en annonçant...

Jusqu'à un début de crise médiatique ...

Santé

Seychelles : Le malade qui prouve que l'ARS et le préfet font courir un risque aux Réunionnais

Samedi 14 Octobre 2017 - 23:20



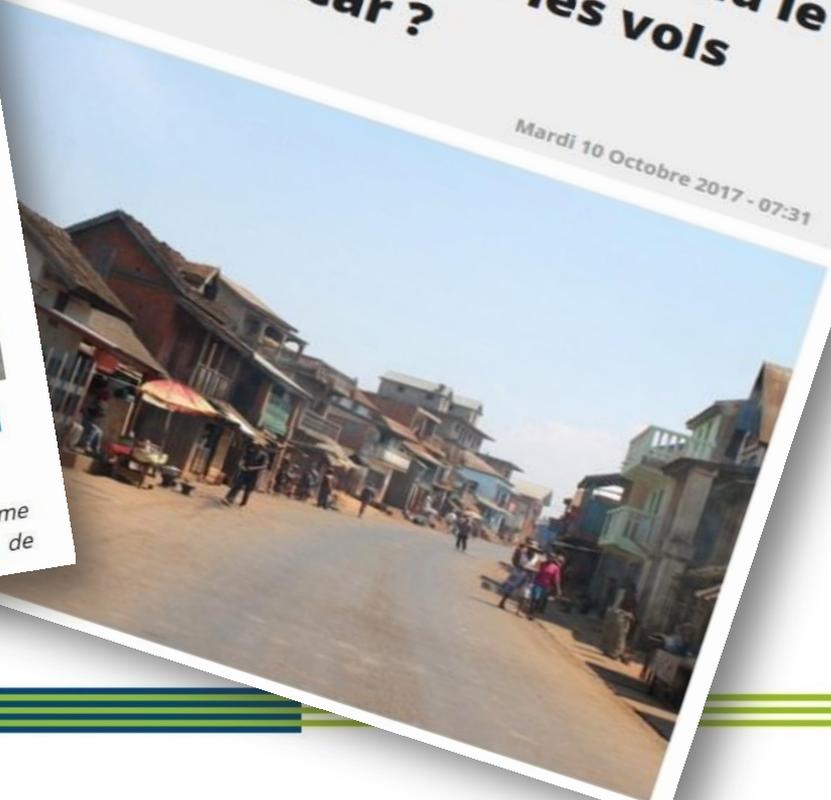
A écouter l'ARS, dans un document envoyé mercredi soir aux différentes compagnies aériennes desservant Madagascar, "au regard des conditions particulières de transmission de cette pathologie, le risque de propagation de la peste à La Réunion est considéré comme modéré par l'organisation mondiale de la santé (OMS) et aucune restriction de circulation et d'échange avec Madagascar n'est préconisée à ce stade"

1.8 K J'aime Tweet

Blog de Pierrot

Peste pulmonaire : Qu'attend le Préfet pour interdire les vols vers Madagascar ?

Mardi 10 Octobre 2017 - 07:31



Crise médiatique !

22. Posté par **scandale** le 16/10/2017 09:01

Peut-on porter plainte contre l'Etat pour mise en danger de la vie d'autrui? c est un scandale sanitaire et personne ne fait rien? Peut-on interpeller le Préfet? le Président de la République? Montons un collectif citoyen!!! On joue avec nos vie pendant que ces messieurs sont l'abri dans leur tour d'argent!

26. Posté par **Soulas** le 16/10/2017 14:54 (depuis mobile)

Bonjour, cela ne m'étonne pas. Ceci est du à l'incompétence des personnes qui gèrent. Aucune anticipation ni prise en compte globale des informations médicales. De l'inconscience au mieux. C'est honteux et international. Aucune intelligence.

Sante
Seychelles : Le maire et le préfet
pro
co
unionnais

Et à la Reunion ?

Tout va très bien Madame la Marquise, tout va très bien.

Dormez bien citoyens réunionnais, l'ARS veille sur vousMême la bombe atomique de Kim-jong-un a peur de l'ARS

13. Posté par **Wii** le 15/10/2017 12:33 (depuis mobile)

Je pense qu'il faudrait changer de préfet!

7. Posté par **Dazibao** le 13/10/2017 01:36

Pour Olivier Reilhes, directeur adjoint de la veille et sécurité sanitaire, le risque est "faible mais pas impossible". "Le risque est faible à Madagascar et celui de prendre l'avion avec la maladie l'est encore plus,

Et comment la peste est arrivée aux Seychelles ? Sur un coco-fesse ?

10. Posté par **La vérité vraie...** le 15/10/2017 09:36

Pas de soucis pour eux, à l'abri derrière les beaux bâtiments coloniaux...ils ne risquent rien ! Par contre pour le bas peuple des cases en bois sous tôle. Le chik n'a servi à rien...c'est la seule chose à retenir.

par **ald'eau** le 15/10/2017 04:24

L'État c'est nous ? Alors fermons nous-mêmes les frontières. Et si un seul cas passait, pendons haut et court les responsables...

Il est effarant de constater que les relations diplomatiques sont à ce point privilégiées, au détriment de la vie humaine...

Mardi 10 Octobre 2017 - 07:31

—
Quelques enseignements
—

Quelques enseignements

- En matière de coopération internationale

- L'importance de disposer de sources d'information fiables (réseau COI/SEGA)
- Le besoin de coordination régionale (restrictions des déplacements, ...)

- En matière de contrôle sanitaire aux frontières

- L'importance de disposer d'un service du CSF sur place (rencontres avec les acteurs, mise en place de procédures d'intervention et exercices, contrôles des aéronefs et des navires, information des voyageurs,...) et d'une capacité à monter en puissance le dispositif

Quelques enseignements

- En matière de gestion des suspicions de cas

- L'importance d'anticiper ce type de situation avec des procédures type « maladies émergentes » à adapter au cas par cas (procédures « avion », « samu », « dasri », « notices et affiches d'information »...)
- La nécessité de pouvoir s'appuyer très vite sur une définition de cas validée et de s'y tenir autant que possible – Ne pas engager une procédure de prise en charge (isolement, analyse laboratoire P3, information nationale,...) tant que le cas n'est pas classé suspect !
- L'importance de pouvoir disposer de capacités analytiques sur place mobilisables en astreinte et permettant des rendus de résultats très courts
- Les difficultés à objectiver un tableau clinique à distance
- La plus-value d'une décision de classement systématiquement formalisée dans le cadre d'un échange ARS/CIRE/SAMU/CH, et l'intérêt de disposer d'une astreinte d'infectiologue

- En matière de communication

- Les difficultés de communication face à une forte pression politique et du public de fermer les frontières

Merci de votre attention

